



FRAPNA

Alerte sur l'eau potable à Valence

Lettre ouverte aux élus de Valence et aux citoyens

Valence, le 29 mars 2012

Madame, Monsieur,

Depuis les années 50, le captage de Mauboule, situé au sud de Valence, alimente plus de 60% des Valentinois avec une eau de bonne qualité, pompée à faible profondeur et par conséquent à moindre frais. Il faut savoir qu'une estimation faite, il y a maintenant plus de dix ans, soulignait le doublement du prix de l'eau en cas de nécessité de recours à une autre hypothétique ressource.

Cette précieuse ressource en eau potable, déjà bien malmenée, va subir pourtant un nouveau risque : la nouvelle station service de l'Hyper Valence Sud sera ravitaillée par des camions citernes empruntant, à partir du nouveau giratoire, la voie d'accès nord située dans le périmètre de protection rapprochée du captage. Certes, cette station service, dans le périmètre de protection éloignée du captage, disposera de doubles cuves conformément à la réglementation en vigueur. Mais l'accidentologie sur ce type d'équipement montre que ce sont les accidents lors du remplissage des cuves et les manœuvres aux abords (les giratoires,...) qui sont les premiers responsables des pollutions.

Le projet de transfert de la station service au nord du parking de l'hypermarché, étudié par la précédente municipalité en 2007, a débouché sur la délivrance du permis de construire par l'actuelle municipalité en 2009. Le transfert de la station service s'inscrit dans l'opération dite de requalification de Valence sud (commerces, logements, bureaux confiés à des promoteurs privés). La grande surface a participé au financement des études et du giratoire pour 598 000 €. Des terrains publics ont été préalablement rétrocédés par les collectivités (Ville, Département,...) à la grande surface.

Pour rappel, la station service existait au sud de l'hypermarché **par dérogation** avant que ne soient institués les actuels périmètres de protection en 1994. Lors de son agrandissement en 1990, une étude hydrogéologique financée par l'exploitant démontrait que située au sud du captage, la station service était un risque mineur, puisque la nappe vient du Vercors donc du Nord-est. Une nouvelle étude hydrogéologique financée aussi par l'exploitant en 2005 expliquait cette fois qu'une pollution due à la station d'hydrocarbures aurait les mêmes conséquences si elle était située au Sud ou au Nord du parking.

Les responsables publics auraient dû prendre en compte les risques inhérents à cet équipement, en exigeant son déplacement en dehors des périmètres de protection du captage. La FRAPNA Drôme a tenté un rappel à la raison par le dialogue, puis un recours amiable, enfin par un recours en annulation du permis de construire auprès du Tribunal Administratif de Grenoble. La validité du permis de construire a été confirmée par le tribunal en février 2012. L'association poursuit donc son action en alertant à nouveau les valentinois.

Nul ne doit ignorer le pari qui a été fait par les municipalités valentinoises successives, au détriment de NOTRE ressource en eau potable.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos meilleurs sentiments dévoués à la protection de la nature.

Pour le Conseil d'Administration, Frédéric JEAN,

FRAPNA Drôme • 38 Avenue de Verdun • 26000 VALENCE
Tél. : 04.75.81.12.44 • Fax : 04.75.81.14.73 • E-mail : frapna.drôme@orange.fr • Site : <http://www.frapna-drome.org/>
Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature reconnue d'utilité publique • Délégation de France Nature Environnement

La FRAPNA Drôme est une association de citoyens qui s'organisent collectivement pour permettre à leurs contemporains et aux générations futures de bénéficier d'un environnement sain, d'une nature préservée, d'un accès équitable et durable aux ressources.